



DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 233

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATION SPORTIVE ENTRE LA VILLE ET L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS FRANCOISE DOLTO (IFSI-FD) ET SON BUREAU DES ETUDIANTS

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/022 du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT la demande d'occupation ponctuelle d'une installation sportive, par l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Françoise Dolto (IFSI-FD) et le Bureau des Etudiants, sis au 14 rue de Saint Prix à Eaubonne (95600) et représentés respectivement par sa Directrice Madame Carole BILCIK-DORNA et son Président Morgan PEGON ;

CONSIDERANT la volonté d'organiser une journée de cohésion entre étudiants et formateurs autour du sport ;

Décide

↳ **ARTICLE 1 :** De signer une convention avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Françoise Dolto (IFSI-FD) et le Bureau des Etudiants pour déterminer les modalités d'occupation du gymnase du Complexe Sportif du Luat, situé Rue Flammarion ;

↳ **ARTICLE 2 :** Cette mise à disposition gracieuse est conclue pour la seule journée du Jeudi 2 juillet 2026.

Eaubonne, le 18 JUIN 2026

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 18/06/2026

Publiée le : 18/06/2026

Exécutoire le : 18/06/2026

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Lylian SENECHAL
DGS

Arnaud AGNONA
DGAJ

Karima BENTOUT
DGA Ressources

Valérie POULIQUEN
Chef Service Secrétariat Général



La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis

Marie-José BEAULANDE